

## COMPTE RENDU Réunion de la CLE Mardi 22 octobre 2024

### Ordre du jour

- Présentation des enjeux et des principes de la GIEP dans un contexte de changement climatique par Jean-Jacques HÉRIN, président d'ADOPTA
- Propositions d'intégration de nouvelles dispositions et règles sur la GIEP dans le SAGE Couesnon
- Validation de la mise à jour des inventaires 2024 cours d'eau et zones humides

### Personnes présentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon et Commission Milieux Aquatiques  
Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Mardi 22 Octobre 2024

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
<b>Collège Elus</b>					
Région Normandie	VOGT	Pierre			
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence			
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	excusé		
Département de la Manche	DENOT	André	1		<i>présent</i>
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre			
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUX	David	excusé		
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant			
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile	1		<i>présente</i>
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard			
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent			
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	1	<i>élu</i>	<i>présent</i>
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves	1		<i>présent</i>
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel	excusé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert		<i>élu</i>	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri	excusé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAIN	Rémi	1		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana	excusée		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel		1 Elu	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier			
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier			
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René			
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal	1		
Eau du Pays de Fougères	BOIVENT	Joseph	1		
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			
Syndicat Loisanse Minette	DESLOGES	Jean			
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann	excusé		
<b>Collège Usagers</b>					
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe	1		
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian			
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire	excusée		
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCOURET	Bernadette			
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie			
Eau et Rivières de Bretagne	BELLEFANT	Joël			
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé	excusé		
Groupe des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia			
La Passiflore	HARVEY	Mathilde	excusée		
La Passiflore	BOUREL	Gérard	1		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique			
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic	excusé		
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric	1		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François			
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	1		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
<b>Collège Etat</b>					
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur		1		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur	Mme Barbara TREMARE	1		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur	Mme Martine PINARD	1		
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne				
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur		excusé		
Préfecture de la Manche	Le préfet				
Préfecture de la Mayenne	Le préfet		excusé		
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet				
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré				

Autres personnes présentes

Région Bretagne	OZENNE	Mélanie	1		
	SLM	ABEL			
	SLA	SOURDIN			
	SBC   SLM	DASSAN			

**Autres personnes présentes :**

- Léo HELLEQUIN, SMCA
- Jérôme EVEN, SMCA
- Jean-Jacques HÉRIN, ADOPTA
- François-Xavier DUPONCHEEL, Sylvie LE ROY, SBC

**Rédaction :** DUPONCHEEL FX

## **Résumé**

- **Présentation des enjeux et des principes de la GIEP dans un contexte de changement climatique**

Mr Hérin présente la GIEP et répond aux diverses questions des membres présents. Il est démontré que la gestion des EP par infiltration est possible en étudiant notamment des cas concrets (travaillés en ateliers par le groupe de travail GIEP en 2024).

- **Propositions d'intégration de nouvelles dispositions et règles sur la GIEP dans le SAGE Couesnon**

Les membres présents votent favorablement pour une décision de principe de mettre en place la GIEP sur le bassin versant du Couesnon en visant notamment les documents d'urbanisme. Les dispositions proposées sont approuvées. Néanmoins la CLE n'a pas statué sur le niveau de pluie (60 ou 80 mm) à retenir pour les nouveaux aménagements.

- **Validation de la mise à jour des inventaires 2024 cours d'eau et zones humides**

Les membres présents valident les MAJ 2024 (cours d'eau : Ajouts : 9581 m / Retraits : 6482 m) (zones humides : Ajouts : 34 068m<sup>2</sup> / Retraits : 0 m<sup>2</sup>)

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

**Ne seront relatés ici que les commentaires principaux issus des discussions.**

Mr Boivent accueille les participants, cite les personnes excusées et annonce l'ordre du jour.

## **1) Présentation des enjeux et des principes de la GIEP dans un contexte de changement climatique**

*Présenté par Jean-Jacques HÉRIN, président d'ADOPTA*

M. Hérin rappelle que les fuites sur les toitures sont principalement dues aux variations de températures entre la nuit (20°C) et le jour (70°C) en période estivale. Les différents matériaux composant la toiture ne réagissent pas de la même façon à ces chocs thermiques. La végétalisation des toits par sa capacité d'évapo-transpiration limite les chocs thermiques et permet au contraire d'éviter les fuites.

Mr Denot considère que s'il y a trop d'eau apportée aux arbres en ville, ils vont mourir.

Mr Hérin répond que le principal risque aujourd'hui, c'est le manque d'eau. Mais il reconnaît qu'il faudra aussi planter des espèces d'arbres appropriées aux variations importantes d'apports d'eau (en terrain humide planter des aulnes, frênes, saules...).

Mr Hérin rappelle que ce qui pose problème sous la voirie avec un excès d'eau ce sont les retraits/gonflements des argiles (RGA). Or, lorsque l'on réalise une structure réservoir en dessous, on vient éliminer ces argiles et ce problème disparaît.

Mr Denot demande si les caissons en plastique qui sont enterrés dans le sol vont résister avec le temps.

Mr Hérin répond qu'étant à l'abri des UV, le plastique ne se dégradera pas.

Mr Hérin présente des exemples où la gestion des EP se fait sous les bâtiments.

Mr Boivent demande s'il n'y a pas de risque lié aux RGA.

Mr Hérin répond que si les argiles sont gonflantes (ce qui n'est pas tjs le cas), il faut au contraire apporter de l'eau pour éviter les assèchements et le retrait des argiles. Dans le Loiret, ils utilisent même l'eau potable pour éviter ces assèchements.

Mr Boivent ajoute que vivre dans une maison humide n'est pas agréable.

Mr Hérin répond qu'il faut effectivement éviter la remontée de l'eau par capillarité.

Mr Belloir indique que la ville de Fougères a réalisé des noues autour du cinéma pour gérer les EP de la toiture.

Mr Denot demande si la pente ne vient pas compliquer les choses.

Mr Hérin répond qu'effectivement, l'ennemi numéro 1 c'est la pente. Il faut donc la prendre en compte dès le début de la conception du projet. Mieux vaut mettre les bâtiments en haut et les parkings en bas ! On va aussi devoir cloisonner les ouvrages d'infiltration.

Mr Boivent rapporte que les noues qu'ils ont réalisées à La Bazouge du Désert ne se remplissent même plus tant l'infiltration est efficace avec la végétalisation de celles-ci.

Mr Pinault indique que la commune de Cintré près de chez lui a mis en place la GIEP sur son territoire et que cela semble bien fonctionner. En revanche, il se questionne sur les conséquences d'une eau stagnante vis-à-vis du développement des moustiques.

Mr Hérin répond qu'il n'y a pas de souci avec les moustiques car le temps de vidange des ouvrages est inférieur au temps nécessaire aux moustiques pour naître (4 stades larvaires de 2 jours chacun). Il y a plus de risque avec l'assainissement classique.

Mr Pinault se questionne aussi sur la réalisation effective des ouvrages par les pétitionnaires. Il prend l'exemple de l'obligation d'implanter des haies végétales dans son PLUi mais qui sont dans les faits remplacées par des clôtures en plastique. Que peuvent faire les élus ?

Mr Hérin répond que les collectivités compétentes en urbanisme ont la possibilité de faire des contrôles sur terrain privé. Il estime qu'il est néanmoins impératif de bien communiquer en amont sur la nécessaire mise en place de la GIEP sur le territoire.

Mr Pinault ajoute que le ZAN demande une densification de l'urbanisation. Selon lui, il faudra néanmoins laisser des espaces libres pour l'infiltration.

Mr Hérin répond que le ZAN n'est pas un frein à partir du moment où les ouvrages sont multifonctionnels (infiltration + loisir ou stationnement ou toiture ...).

Mr Boivent demande combien d'espace il faut pour infiltrer.

Mr Hérin répond que chaque cas est particulier : si le sol est perméable, c'est très facile. Si le sol est moins perméable, il faut utiliser plus de surface.

Mme Trémaré demande si la présence de dispositif ANC ne vient pas compromettre l'infiltration des EP.

Mr Hérin répond qu'effectivement l'ouvrage d'assainissement autonome peut contraindre l'emplacement des ouvrages d'infiltration. Il faut en tout cas bien distinguer les 2 espaces (ANC et espace d'infiltration des EP).

Mr Balluais considère que l'infiltration de l'eau permet de gérer les enjeux quantitatifs (inondations, recharge des nappes ...) et qu'elle permet aussi de jouer sur la qualité de l'eau en évitant d'entraîner les polluants vers les cours d'eau et en filtrant l'eau par le sol.

Mr Boivent constate que dans les grandes villes il y a très peu d'espace, ça peut donc être compliqué de faire de la GIEP.

Mr Hérin répond que la GIEP est d'autant plus importante dans les grandes villes : l'infiltration à la parcelle pour les nouveaux projets doit être la règle. A Marseille ils gèrent des pluies de 130 mm. Dans le Gard, ils gèrent 100 mm. Les pluies vont être de plus en plus courtes mais de plus en plus intenses.

Mr Boivent indique qu'il va falloir définir notre objectif de pluie à gérer sur notre bassin du Couesnon.

Mr Balluais considère qu'il faut aussi améliorer les temps de stockage des bassins d'orages existants.

Mr Hérin répond que les bassins d'orage sont dimensionnés pour des pluies très peu fréquentes. Et donc surdimensionnés. Les débits de fuites sont trop importants, on n'a pas besoin de vidanger nos bassins sur 24h car la probabilité d'avoir 2 jours de suite une pluie centennale est très peu probable. Dans tous les cas, il faut maximiser l'infiltration dans ces bassins d'orage existants.

Mr Couasnon demande s'il ne serait pas opportun de laisser les bassins d'orage se végétaliser.

Mr Hérin répond qu'on peut très bien avoir des arbres dans les bassins d'orage, cela permettra une meilleure infiltration et une plus-value paysagère.

Mr Sourdin constate que les bassins d'orage ont souvent été réalisés dans les points bas, proches des zones humides ce qui ne permet pas une bonne infiltration.

Mr Boivent considère que la CLE va devoir se doter de dispositions pour améliorer la gestion des EP. Est-ce que cela doit être un simple conseil ou des règles contraignantes ? Il pense que c'est important d'être ambitieux, au moins pour tous les nouveaux projets.

Mr Hérin présente 2 exemples de cas concrets travaillés en groupe de travail (Lotissement et entreprise de logistique)

Mr Hérin indique que pour les projets industriels, le problème c'est la gestion des eaux utilisées pour éteindre les incendies. Pour cela, on peut soit faire en sorte que le bâtiment fasse rétention, soit mettre en place des vannes asservies au système d'alerte à incendie afin d'éviter que les eaux souillées par l'incendie viennent s'infiltrer dans les ouvrages d'infiltration et polluer le sol et la nappe.

Mr Luneau demande si un usage différent des eaux de pluie dans le futur est pris en compte.

Mr Hérin répond que cela suppose de connaître cet usage et cela nous amènerait à augmenter considérablement les coûts.

Mme Trémaré demande si la perméabilité des sols est prise en compte dans la GIEP.

Mr Hérin répond que c'est la dernière chose que l'on doit regarder. Il faut avoir en tête qu'un sol même très peu perméable infiltre quand même. De plus les tests de perméabilité ne tiennent pas du tout compte de la végétalisation de l'ouvrage d'infiltration (ce qui améliore considérablement l'infiltration).

Mme Le Roy ajoute que l'idée est de jouer sur la surface et le temps long.

Mr Couasnon demande ce qui peut vraiment être fait sur l'existant notamment sur les voiries sous lesquelles passent de nombreux réseaux enterrés.

Mr Hérin répond que les réseaux concessionnaires ne sont pas un obstacle puisque les câbles sont étanches et qu'ils se trouvent à une profondeur permettant tout de même la mise en place d'une structure réservoir.

Mr Bichon dit que la nature du sol utilisé pour la réalisation des noues est importante car cela va conditionner le temps de séjour de l'EP dans celles-ci. Plus il y a de l'argile, moins il y aura d'infiltration.

Mr Hérin répond qu'il faut effectivement s'assurer que la terre végétale apportée contienne un taux de MO important et que des vers de terre sont présents (à faire figurer impérativement dans le cahier des charges de l'aménagement). Cela va permettre une bonne infiltration.

Mr Bichon indique que les noues du nouveau pôle multimodal de Pontorson ont bien fonctionné avec les dernières fortes pluies (45 mm en 24 h) car le sol apporté est approprié.

Mr Balluais indique que souvent les solutions choisies pour l'ANC entraînent un rejet direct dans les cours d'eau ou fossés de route. Ce sont souvent des microstations car la perméabilité du sol ne permet soi-disant pas une bonne infiltration.

Mr Hérin ajoute que les industriels préfèrent mettre en place des microstations car cela permet la vente d'ouvrages sophistiqués qui demandent en plus un entretien (qui sera lui aussi facturé). Il ajoute que le problème avec ces dispositifs, c'est que l'azote et le phosphore ne sont pas abattus.

Mme Parlot ajoute qu'en plus certains particuliers débranchent leur système afin d'économiser de l'argent.

Mr Bourel considère qu'il serait intéressant de réaliser des réserves foncières pour l'infiltration avant rejet au cours d'eau.

## **2) Propositions d'intégration de nouvelles dispositions et règles sur la GIEP dans le SAGE Couesnon**

*Présenté par Sylvie LE ROY*

Mr Balluais précise que tous les PLU(i) devront être révisés avant 2028.

Mr Pinault considère qu'il faudra faire attention à certains secteurs sur lesquels les solutions d'infiltration devront être bien analysées : par exemple les drains du Coglais.

Mr Bourel indique que les pluies vont être de plus en plus importantes. Que va-t-il se passer si les ouvrages d'infiltration ne sont pas assez grands ?

Mr Hérin répond que l'un des objectifs du zonage pluvial est de s'assurer que les débordements ne posent pas de problème. Il faut laisser passer l'eau. Un m<sup>3</sup> d'eau, c'est une tonne d'eau, il ne faut donc pas se mettre devant ! Il rappelle que l'obligation de réaliser des zonages pluviaux date de 1992.

Mr Bourel considère qu'il va aussi falloir s'occuper des cours d'eau enterrés en zone urbaine.

Mr Pinault informe qu'il a assisté à une réunion de travail sur la métropole rennaise lors de laquelle on leur a présenté les hauteurs d'eau susceptibles de survenir dans certains endroits à la suite d'un orage important. Elles peuvent atteindre 1 à 2 m à certains endroits. Cela ne concerne pas que les maisons et bâtiments dans les grandes agglomérations. Il va falloir protéger également les petites lagunes d'assainissement en zone rurale.

Mr Luneau demande si la pluie de 60 mm ou 80 mm est à prendre en compte sur 24h. Il demande aussi si le bassin versant du Couesnon est plus exposé que le reste de la Bretagne.

Mr Hérin répond qu'il faut raisonner effectivement cette pluie sur 24h (le temps de vidange des ouvrages doit être d'environ 24h). Il ajoute qu'il avait été un peu surpris par les pluies importantes relevées sur nos stations météo. Un objectif de gestion d'une pluie de 80 mm n'est pas déraisonnable.

Mr Hurtaud constate que les pluies proviennent de plus en plus du Sud-Ouest. Des pluies de 60 mm seront de plus en plus fréquentes.

Mr Boivent indique qu'il faut aussi garder en tête qu'un objectif à 60 mm est déjà ambitieux et qu'il ne s'agirait pas de décourager les gens avec un objectif à 80 mm trop ambitieux.

Mr Bichon informe qu'il est tombé 105 mm en 6 jours à Pontorson.

Mr Eon ajoute qu'il est tombé 125 mm en 5 jours à Noyal sous Bazouges.

Mr Hérin rebondit en indiquant qu'il est tombé 200 mm en 2h à Laval.

Mr Pinault partage également qu'il est tombé 75 mm en très peu de temps à Cintré il n'y a pas si longtemps.

Mr Hurtaud considère que l'essentiel, c'est de lancer la démarche. En tant qu'usager de la mer, il voit ça d'un très bon œil. Plus on infiltrera l'eau, plus on diminuera les risques de mauvaise qualité d'eau et les risques de dessalure par un afflux d'eau douce trop important. 60 mm c'est déjà bien.

Mr Bernier ajoute qu'il ne faut pas avoir peur d'être ambitieux pour nos générations futures.

Mr Hérin indique que la règle permettra aux pétitionnaires de pouvoir démontrer et vérifier si un projet peut respecter l'objectif retenu.

Mr Boivent souhaiterait échanger sur l'obligation d'une surface de 20% de la surface imperméabilisée.

Mr Hérin répond que pour une maison de 100 m<sup>2</sup>, cela représente les places de stationnement de l'allée de garage (20m<sup>2</sup>), c'est donc faisable et raisonnable.

Mr Luneau considère qu'il serait intéressant d'envisager également des objectifs de désimperméabilisation.

Mr Duponcheel répond que cela est pris en compte dans la disposition qui demande la réalisation d'un schéma directeur de déconnection des EP.

Mr Couasnon estime qu'il va falloir communiquer auprès des administrés.

Mme Ozenne demande si la disposition concernant la gestion d'une pluie de 60 ou 80 mm concerne aussi les réaménagements.

Mme Le Roy confirme que cela vaut pour le neuf, les extensions et les réaménagements.

Mr Belloir demande s'il ne faut pas le quorum pour pouvoir voter.

Mme Pinard répond que la CLE ne peut donner qu'une décision de principe puisque le quorum ne peut être atteint cette après-midi. Elle en profite pour avertir les membres de la CLE que la révision d'un SAGE ne peut être que totale et entraîne donc une procédure qui peut durer 6 ans. Un projet de décret de SAGE en attente de promulgation pourrait néanmoins faciliter les révisions voire modifications de SAGE.

Mr Boivent prend note que les membres de la CLE présents sont favorables à la mise en place de la GIEP sur le bv du Couesnon. Il se réjouit de savoir que le SCOT du Pays de Fougères est aussi sur la même longueur d'onde.

Mme Pinard ajoute que cet enjeu de la GIEP est également en discussion dans les groupes de travail de l'interscot d'Ille et Vilaine.



Mr Bichon informe que l'objectif est d'approuver le SCOT de la Baie du MSM avant les fins de mandats.

Mr Balluais indique que la révision du SCOT du Pays de Fougères sera approuvée au printemps 2025.

Mr Boivent soumet au vote les propositions de dispositions sur la gestion des eaux pluviales.

Les 19 membres présents votent à l'unanimité pour. Néanmoins la CLE n'a pas statué sur le niveau de pluie (60 ou 80 mm) à retenir pour les nouveaux aménagements.

### **3) Validation de la mise à jour des inventaires 2024 cours d'eau et zones humides**

*Présenté par François-Xavier DUPONCHEEL*

Mr Bichon demande si les exploitants sont tous concertés.

Mr Duponcheel répond que seuls les exploitants pour lesquels les mises à jour engendreraient des changements de pratiques (bande enherbée ...) sont concertés.

Mr Boivent soumet au vote les mises à jour 2024.

Les membres présents valident à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Boivent remercie les participants et lève la séance.